



**Aménagement préconisé pour la sécurisation dans la partie
montante de la route de Saint Jean du Pin (D50) pour les
déplacements à vélo
« Secteur de compétence ville d'Alès »**



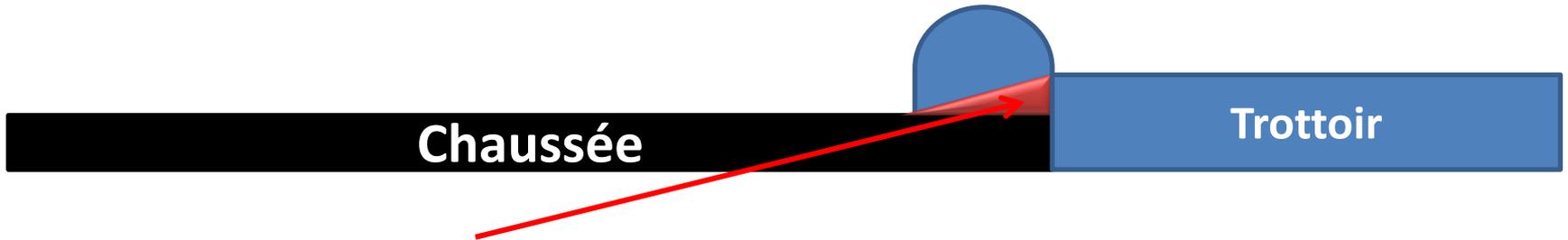
Cet axe de la D 50 qui relie Alès et Saint Jean du Pin a été pris en compte par le Département dans la rénovation de la chaussée où sera intégré le futur circuit touristique et sportif connecté à la voie verte. Des aménagements ont été réalisés entre le virage de Saint Raby et l'entrée de Saint Jean du Pin par les services des routes du département. La partie la plus problématique est celle qui se situe entre le rond-point du quai du Gardon et le virage de Saint Raby. Des aménagements anciens pour sécuriser la sortie des riverains ont amené un rétrécissement de la chaussée qui conjugué à la déclivité amène une insécurité pour les cyclistes et les personnes à mobilité réduite dans cette partie montante.

Notre réflexion sur cette portion de D 50: nous avons constaté que la sécurité des cyclistes et personnes à mobilité réduite en montée était très aléatoire du fait du rétrécissement de la chaussée. L' emprise des trottoirs pourrait être utilisée dans une grande partie, sans mettre en cause la sécurisation des sorties des riverains.

-Travaux préconisés: réfection globale des trottoirs en y incorporant les sorties des riverains. Afin d'éviter les coupures de trottoirs aux entrées de riverains et les montagnes russes, pour un meilleur confort de circulations des usagers et s'orienter vers un partage du trottoir cyclistes-piétons personnes à mobilité réduite en partie montante.

La cohabitation sur le nouveau trottoir des personnes à mobilité réduite, piétons, cyclistes, riverains résulte du fait que sur cette partie montante la vitesse des divers usagers serait très basse au niveaux des sorties de riverains.

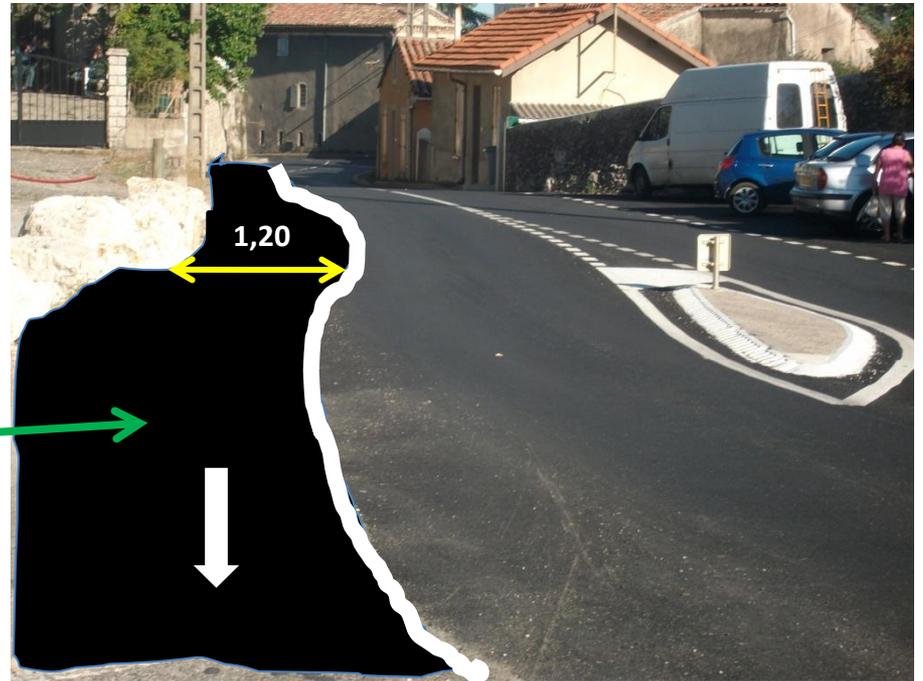
- Pour éviter le stationnement sauvage, une bordure de type « Alésienne » pourrait compléter l'aménagement comme il a été fait dans certain secteur de la ville d'Alès (Bas de l'avenue des Maladrieries)



Le plan coupé pour l'accès riverain doit être dans l'épaisseur de la bordure afin d'éviter de trouver des trottoirs en montagnes russes pour le confort de tous .



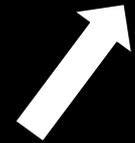
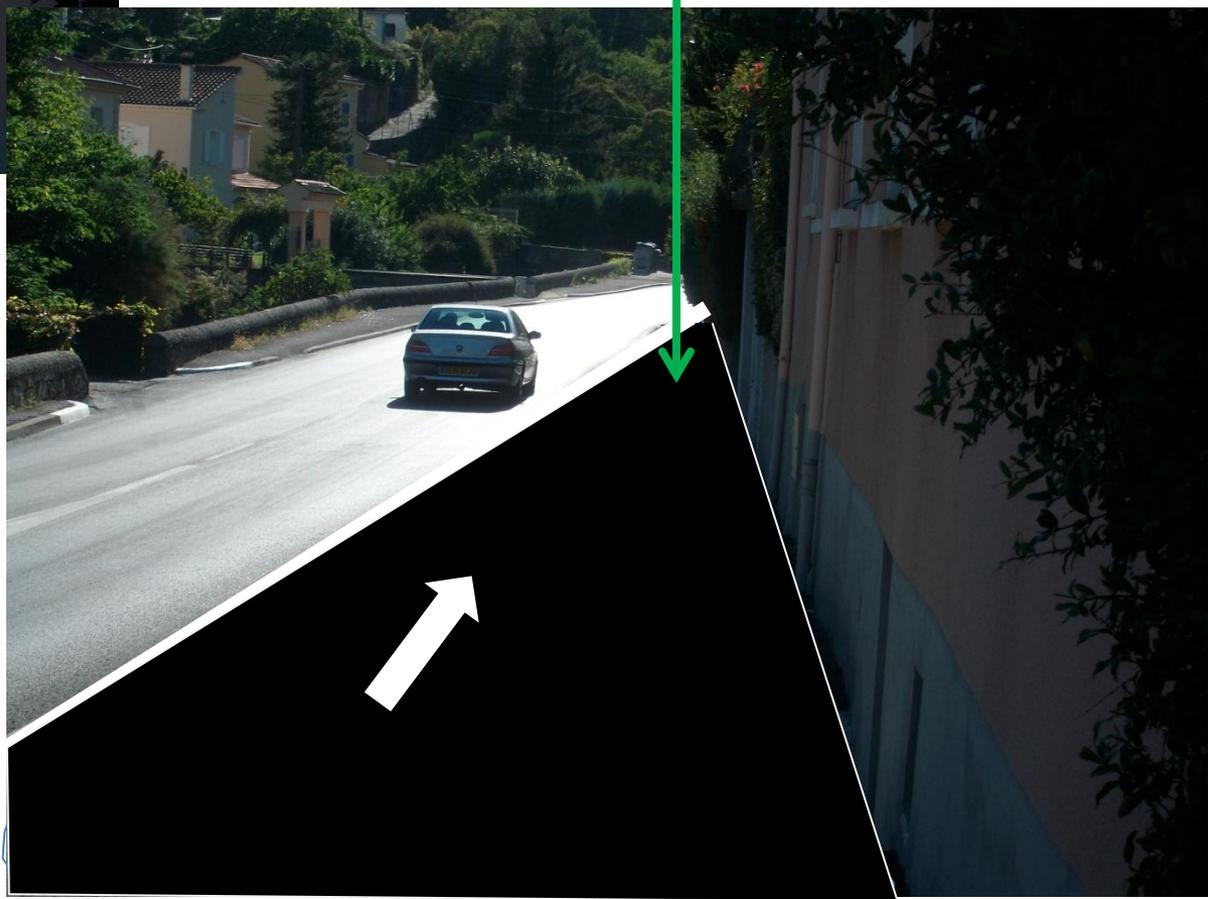
Sur la première partie entre le rond point (Quai Ferréol / quai Rasclaux) et la sortie du rétrécissement aucun aménagement n'est possible si ce n'est que de mettre cette portion en zone 30 qui permettrait de sécuriser le carrefour du chemin de la fontaine des 3 gouttes



Après cette portion, le foncier disponible et la partie trottoir qui a été élargie pour la sécurisation des sorties des riverains

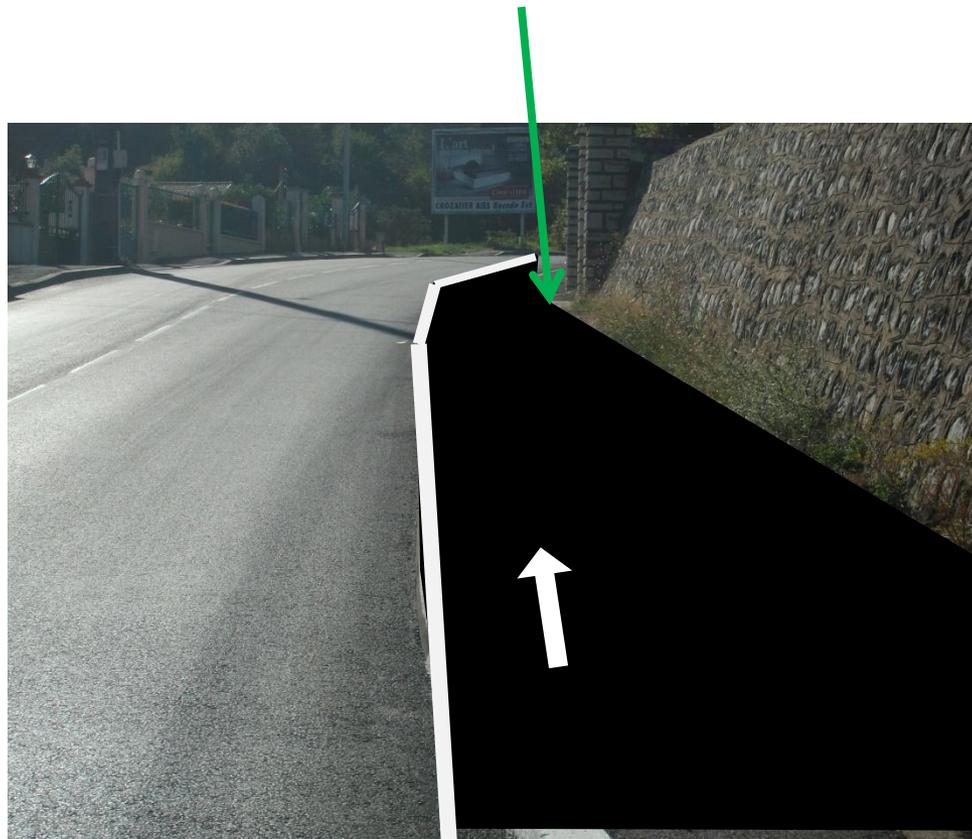


**Une continuité du foncier des trottoirs
permettrait d'avoir une homogénéité tout en
préservant la sécurité des sorties des riverains**



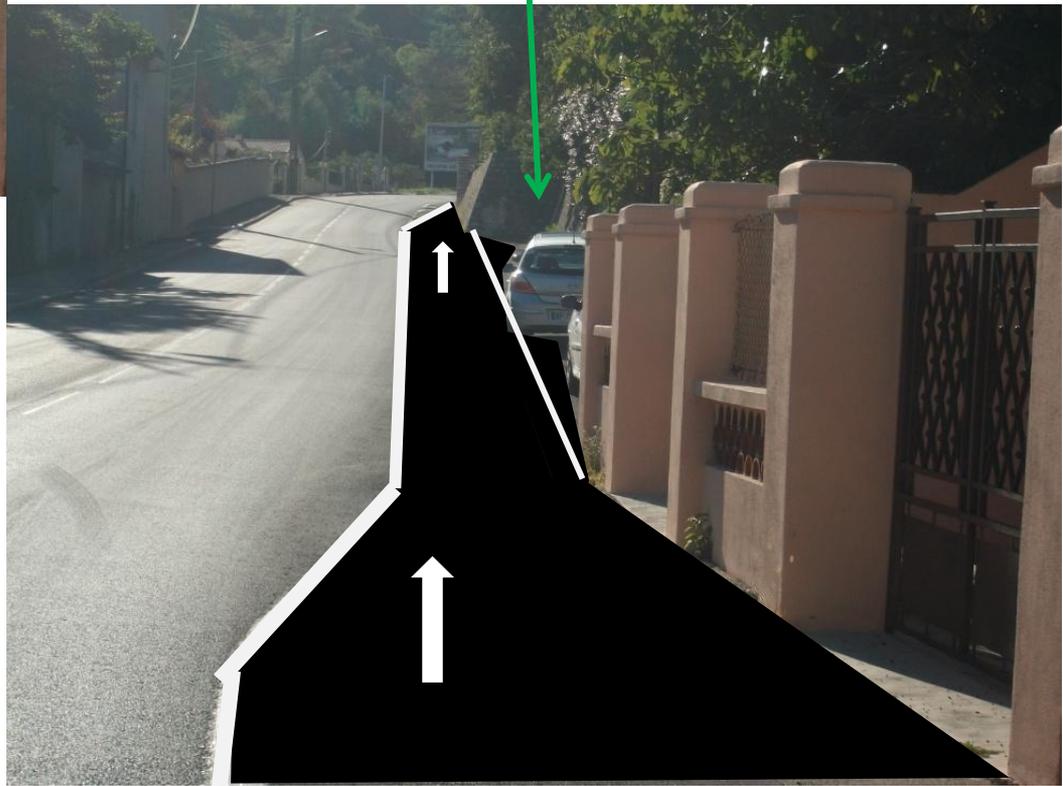


Idem sur cette partie
La continuité du trottoir permettrait d'avoir une
homogénéité tout en préservant la sécurité des
riverains



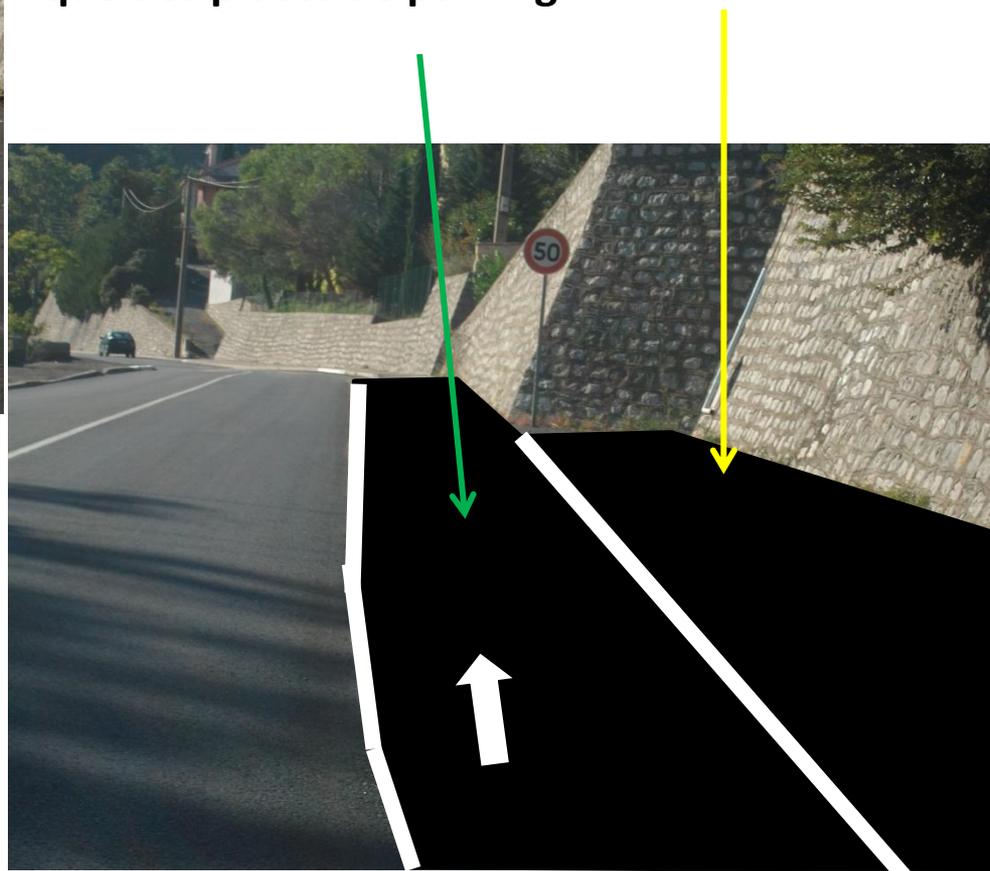


La continuité du trottoir permet dans cette zone d'offrir l'aménagement cyclable ainsi que des places de parking



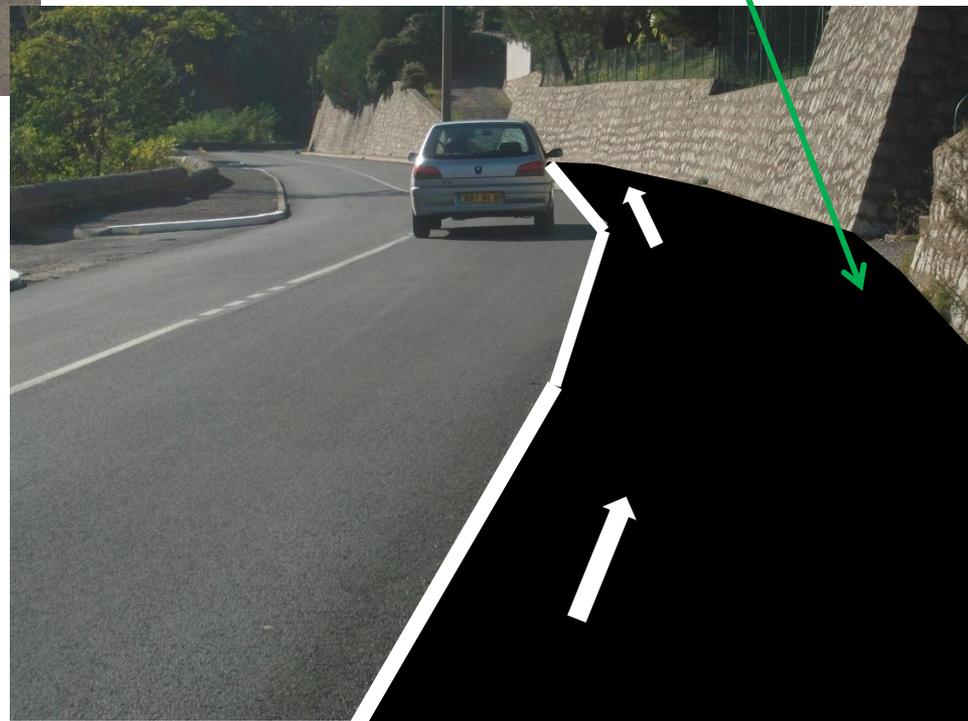


La continuité du trottoir permet dans cette zone d'offrir l'aménagement cyclable ainsi que des places de parking





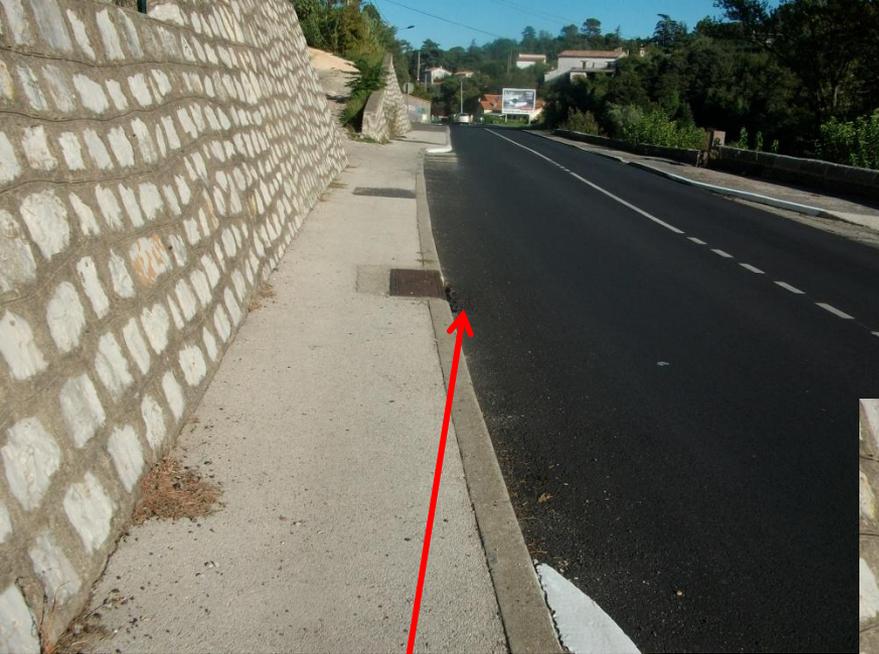
La continuité du trottoir permet dans cette zone d'offrir l'aménagement cyclable



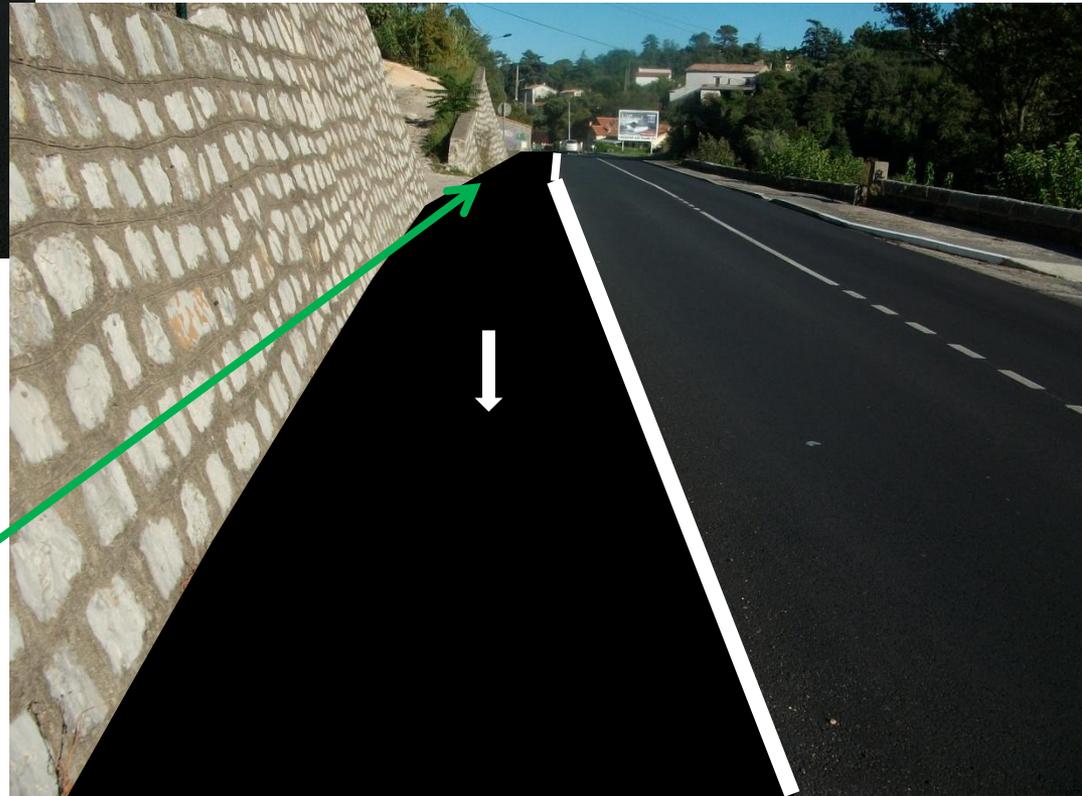


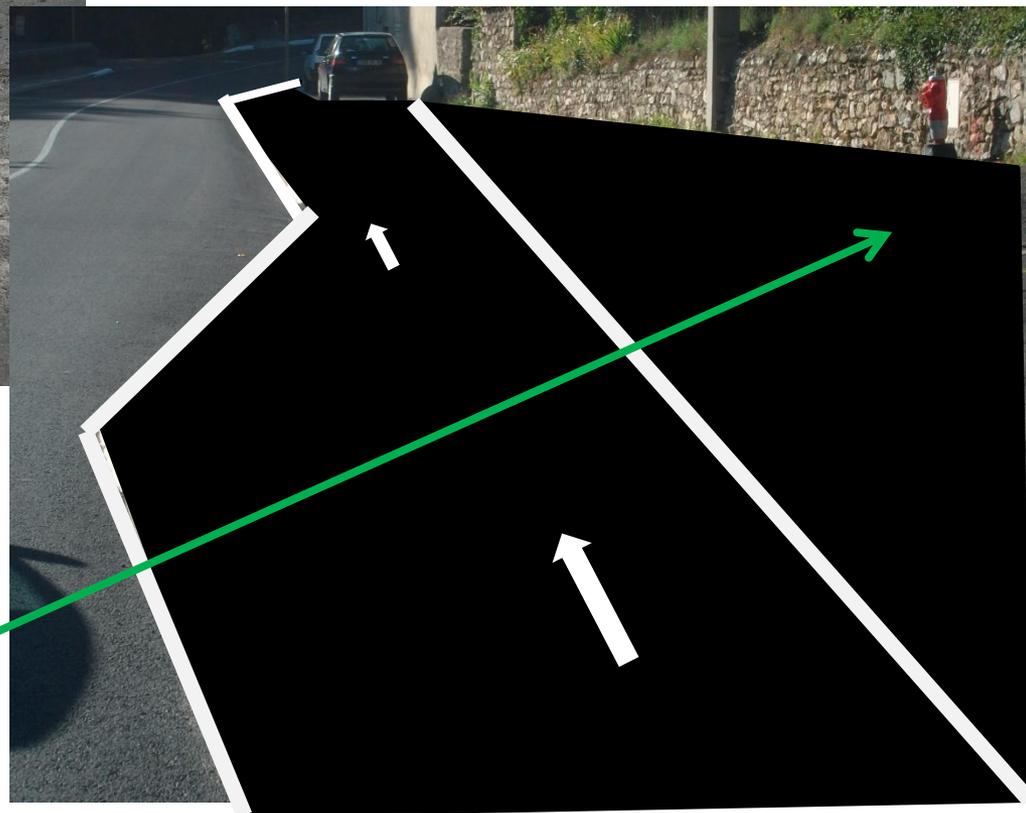
Seule partie qui ne dispose pas de foncier aménageable dans la mesure où il faudrait réduire la partie gauche de la chaussée. Elle peut être traitée par la mise en place d'un simple panneau « Partageons la route ». Cette partie concerne entre 50 et 70 m.





Idem sur cette partie
La continuité du trottoirs permettrait d'avoir
une homogénéité tout en préservant la
sécurité des sorties des riverains

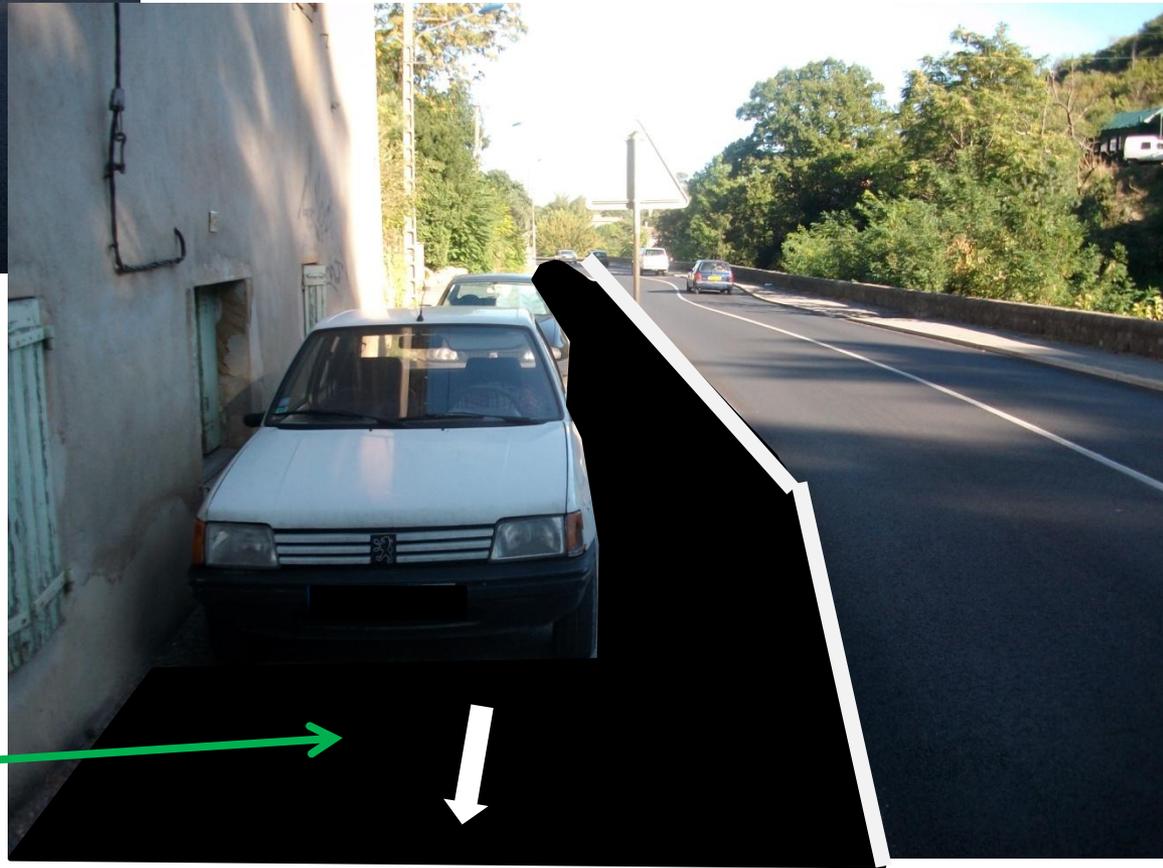




La continuité du trottoir permet dans cette zone d'offrir l'aménagement cyclable ainsi que des places de parkings et sécurité des sorties de riverains

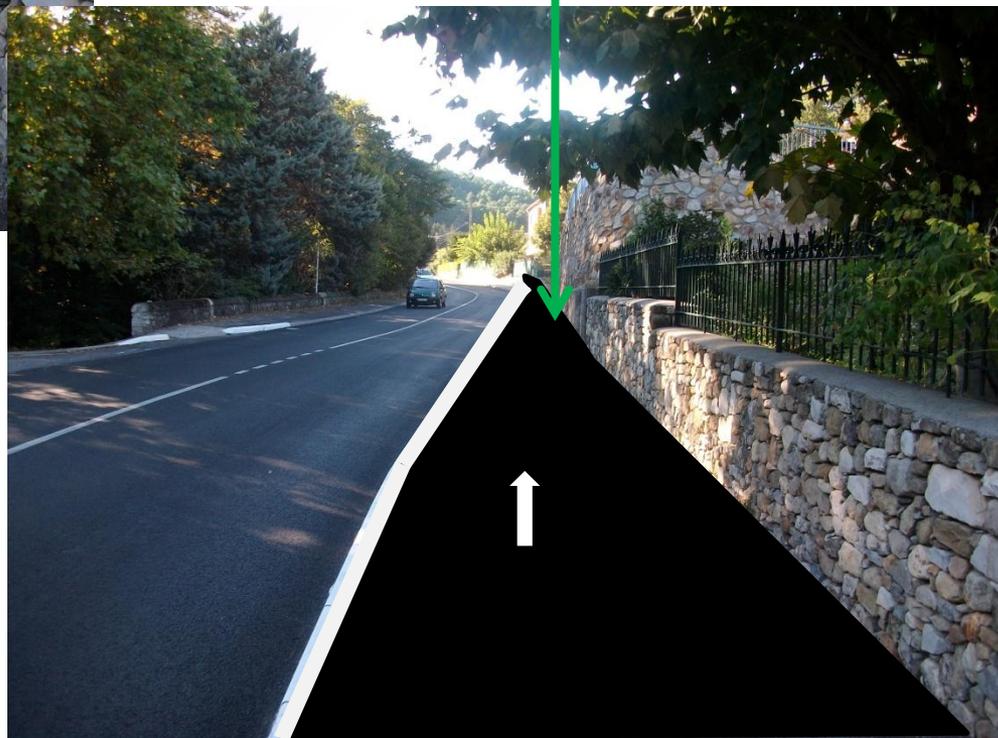


Pour éviter le stationnement anarchique sur le trottoir, et libérer cette partie pour les piétons cyclistes et personnes à mobilité réduite d'où l'intérêt de la bordure type « Alésienne »



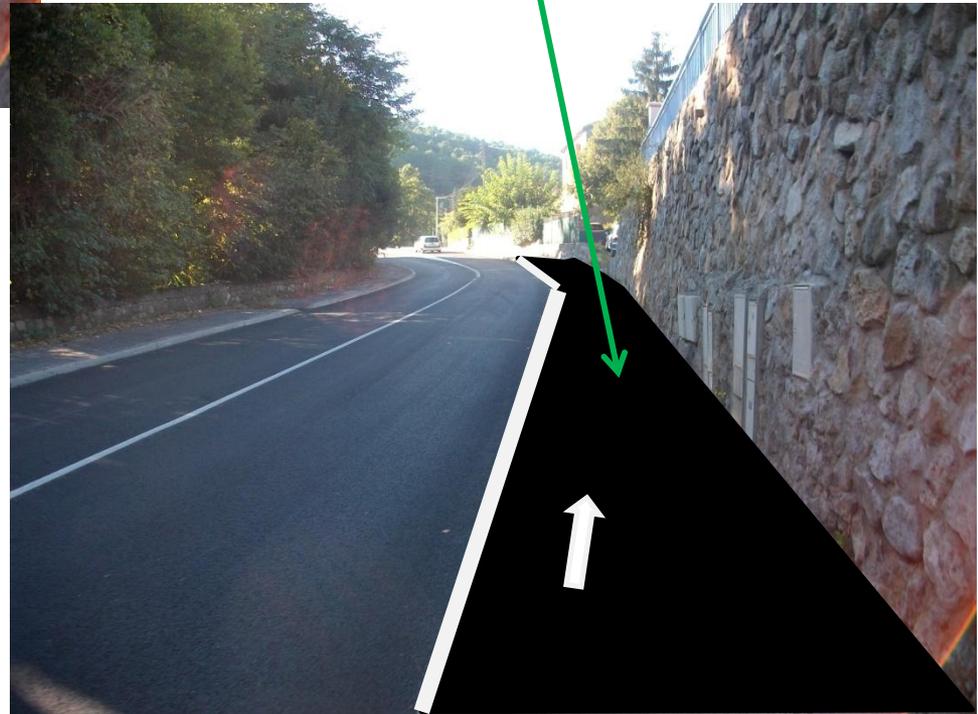


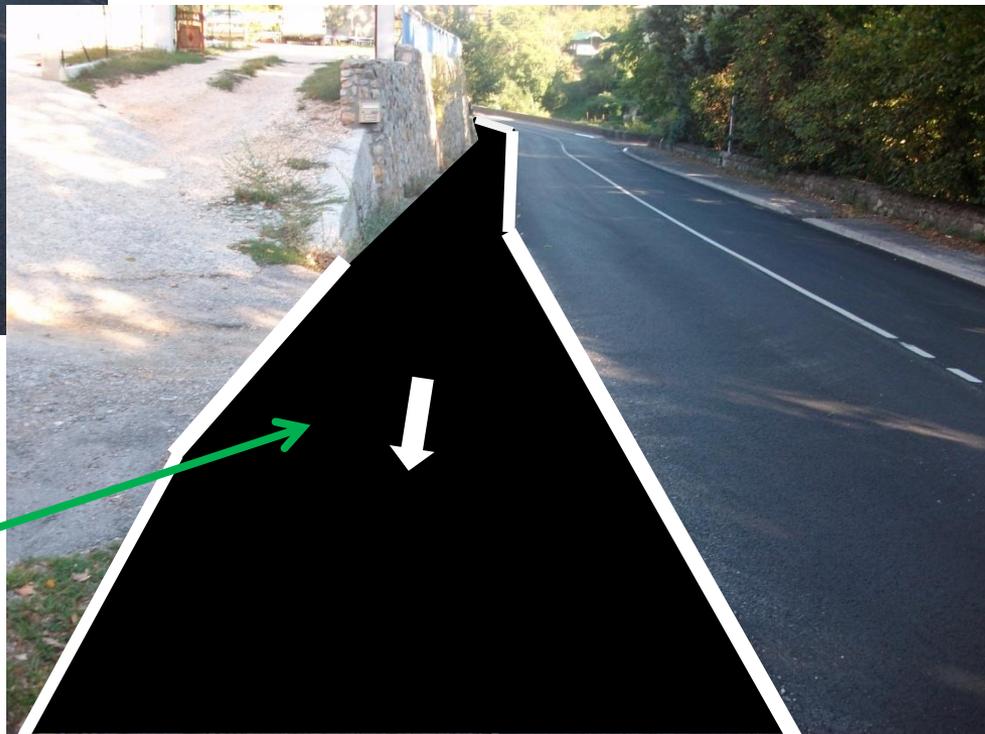
Idem sur cette partie
La continuité du foncier des trottoirs permettrait d'avoir
une homogénéité tout en préservant la sécurité des sorties
des riverains





Idem sur cette partie
La continuité du foncier des trottoirs permettrait d'avoir
une homogénéité tout en préservant la sécurité des sorties
des riverains





Idem sur cette partie
La continuité du trottoir permettrait d'avoir
une homogénéité tout en préservant la
sécurité des sorties des riverains



Sur cette partie, la plus dangereuse actuellement en raison du pourcentage de la montée et du rétrécissement de la chaussée, l'aménagement du foncier des trottoirs permettrait d'avoir une sécurisation maximale pour les cyclistes et personnes à mobilité réduite.

L'aménagement sur cette partie montante entre la partie basse et la limite avec la commune de Saint Jean du Pin permettrait d'avoir une continuité avec l'aménagement fait par la DIR dans le cadre de la rénovation de la chaussée jusqu'à Saint Jean du Pin avec des sur-largeurs. Cette zone entre aussi dans la réalisation du premier circuit emblématique élaboré par l'association et le Département en connexion avec la voie verte: Il serait regrettable que le début du parcours commence sans avoir atténué ce gros point noir cyclable.

